

RÉFORME

Proposition de trame de règlement intérieur pour les SPSTI

Dans le contexte de la réforme induite par la loi du 2 août 2021, le pôle juridique de Présanse propose à ses adhérents une trame de règlement intérieur pour Services de Prévention et Santé au Travail Interentreprises.

Dans le cadre de la réforme des Services de prévention et de santé au travail, une adaptation des statuts et du règlement intérieur de chaque SPSTI s'avère nécessaire. La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail est entrée en vigueur le 31 mars 2022 s'agissant du fonctionnement des SPSTI. Des éléments réglementaires sont encore attendus s'agissant des cotisations, des éléments d'agrément et des documents à mettre à disposition des adhérents, notamment.

Pour rappel, en principe, les statuts sont modifiés en assemblée générale extraordinaire et le règlement intérieur est modifié par l'instance visée statutairement à cette fin, le plus souvent, en pratique, par le conseil d'administration.

La trame de RI proposée établit les termes suivants :

- ▶ Principes généraux (adhésion, démission, radiation)...
- ▶ Obligations réciproques de l'association et de ses adhérents (interventions, contreparties à l'adhésion...).
- ▶ Fonctionnement de l'association (CA, CC, CPOM, agrément, certification...).

Des éléments réglementaires étant attendus, notamment sur l'agrément et les cotisations, le document sera mis à jour après la parution des textes. ■

AGENDA

1^{er} septembre 2022
9^e journée d'information réseau des médecins-relais
Paris

8 septembre 2022
Atelier RH - Baromètre social
En visio-conférence

14 septembre 2022
Conseil d'administration de Présanse
Paris Marriott Opera
Ambassador Hotel - Paris 9^e

11 & 12 octobre 2022
Journées Santé-Travail
InterContinental Paris -
Le Grand (Grand Hôtel) - Paris 9^e

20 & 21 octobre 2022
20^e colloque ADEREST
Roubaix

8 novembre 2022
Rencontres RH
InterContinental Paris -
Le Grand (Grand Hôtel) - Paris 9^e